

Les solutions pour réduire le taux de dissolution du plomb dans l'eau : corriger les eaux trop calcaires ou trop douces

Les techniques de traitement de l'eau permettent de corriger les eaux trop calcaires ou agressives et de produire ainsi une eau équilibrée. Cet ajustement des caractéristiques de l'eau permet dans de nombreux cas de respecter la norme de 25 microgrammes par litre.



Mais ces traitements préventifs ne seront pas suffisants pour le respect de la norme applicable en 2013 (10 µg par litre). C'est pourquoi de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà entrepris le changement des branchements en plomb, en commençant dans un premier temps par les branchements alimentant des lieux ouverts au public, comme les crèches, les écoles, les maternités, les restaurants, etc...

La mesure de la dureté de l'eau

La dureté de l'eau caractérise sa teneur en calcium et en magnésium. La dureté s'exprime en degrés français (°F). Le niveau de dureté confortable pour les usages domestiques se situe entre 15 °F et 25 °F.

Les risques de dissolution aggravée du plomb dans l'eau sont constatés pour les valeurs supérieures 20/25 °F.

Conseils pratiques

Les précautions à prendre en présence de canalisations en plomb



En attendant le changement du branchement qui vous relie au réseau public ou la rénovation des canalisations intérieures de votre habitation, quelques précautions vous éviteront de consommer une eau risquant de contenir des traces de plomb.

Ne consommez pas l'eau du robinet après une **stagnation prolongée** (quelques heures). Laissez couler l'eau pendant quelques minutes avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

N'utilisez pas l'eau chaude du robinet pour la cuisine. (Le risque de dissolution du plomb dans l'eau est multiplié par 2 entre une eau à 10 °C et une eau à 25 °C).

Si vous utilisez un **adoucisseur**, veillez au réglage de l'appareil qui ne doit pas adoucir l'eau à une valeur inférieure à 15 °F (consultez la notice d'utilisation ou prenez les conseils d'un professionnel).



pour l'avenir de l'eau

Le plomb et l'eau potable



Une norme plus stricte, en vertu du principe de précaution



Depuis fin 2003, la législation européenne, et en France le code de la santé publique (décret du 20 décembre 2001) imposent que la teneur en plomb dans l'eau du robinet n'excède pas 25 microgrammes par litre, soit une diminution par 2 de la norme précédemment en vigueur.

Cette norme de 25 microgrammes par litre correspond à une étape transitoire, puisque fin 2013, la teneur maximale admissible sera encore abaissée, et passera à 10 microgrammes par litre.

Le renforcement de cette norme s'intègre dans une politique générale de lutte contre les intoxications par le plomb. Les nouvelles valeurs de la norme se fondent sur la protection de la population la plus vulnérable : nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes. Elles appliquent ainsi le principe de précaution.

Le plomb dans l'environnement

Les sources d'exposition au plomb sont nombreuses : peintures au plomb dans les habitations anciennes, (avec une concentration pouvant aller jusqu'à 3 000 µg de plomb par gramme de peinture), pollution automobile et industrielle, alimentation .

Le plomb et la santé



Le plomb est toxique dans la mesure où il s'accumule dans l'organisme. Ses effets sur la santé dépendent de la quantité absorbée et de l'individu : un adulte élimine 90 % du plomb qu'il ingère. Un enfant n'en élimine que 50 %.

Les cas reconnus d'intoxications domestiques par le plomb sont liés à l'ingestion par les jeunes enfants d'écaillés de peinture au plomb.

Le plomb et l'alimentation

L'apport journalier moyen en plomb dans l'alimentation d'un adulte est estimé à 50 µg.

- Lait20 à 40 µg par litre
- Vin70 à 200 µg par litre
- Jus de fruit ... jusqu'à 30 µg par litre
- Viande de bœuf100 µg par kilo

Une trop forte teneur en plomb dans le sang peut provoquer le saturnisme. Cette maladie se traduit chez l'enfant par des troubles du comportement et neurologiques.

Chez l'adulte, les symptômes s'observent chez les personnes à santé fragile et se traduisent par des troubles digestifs et neurologiques.



Le plomb dans l'eau du robinet

La présence de plomb dans l'eau du robinet est liée à l'existence d'équipements anciens, posés il y a plus de 50 ans :

- branchements en plomb raccordant le réseau public à l'installation privée des habitations,
- canalisations en plomb dans les immeubles anciens.

Les caractéristiques de l'eau sont également un facteur déterminant quant à sa teneur en plomb :

- Les eaux douces peu minéralisées, si elles sont agressives, au contact des canalisations, provoquent la dissolution des métaux présents et en particulier du plomb.
- Les eaux très dures, riches en calcium et magnésium, provoquent également des teneurs en plomb trop importantes.

Pour en savoir plus sur les caractéristiques de votre eau

• Pour savoir si votre eau est équilibrée, dure ou douce, contactez votre service clientèle Saur France ou consultez en Mairie les résultats d'analyses effectuées par la DDASS.

• Pour savoir si votre branchement est en plomb, vous pouvez également contacter votre service clientèle Saur France.

• Si vous avez un doute sur le matériau utilisé pour vos canalisations intérieures, il est conseillé de faire appel à un plombier qui pourra effectuer un diagnostic de votre installation.

